



SECTIONS DE LA VENDEE

Emplois, conditions de travail, missions, rémunération

**TOUS EN GREVE LE 2 FEVRIER 2012
RASSEMBLEMENT A LA ROCHE SUR YON
Cité Administrative à 10 Heures
Une audience est demandée au D D FI P**

EMPLOIS

Vitrine emblématique de la RGPP,

la DGFIP a subi la suppression de 13 000 emplois en 5 ans.

- 2 441 suppressions d'emplois sont programmées pour le 01/09/2012 à la DGFIP
- 22 suppressions d'emplois C programmées au 01/09/2012 pour le département.

(13 suppressions d'emplois C dans la filière gestion publique, 9 suppressions d'emplois C dans la filière Fiscale)

la situation dans les services ne cesse de se dégrader au fil des mois avec les suppressions successives d'emplois. Les agents n'en peuvent plus,

Faire toujours plus avec moins n'est plus tenable !

Face à cette situation la réponse du Directeur est d'accompagner les services pour optimiser leur fonctionnement et attend pour 2012 de nouvelles restructurations initiées par un « Comité Stratégique » récemment mis en place, pour « avoir une meilleure visibilité » sur la situation des services

C'est la fuite en avant ! Suppressions d'emplois, réorganisations des services et encore de nouvelles restructurations !!

REMUNERATIONS

Gel du point d'indice, menace sur l'action sociale, « contre-réforme » des retraites, taxation des mutuelles, polémique sur le « coût » de la fusion DGI/DGCP, multiplications des plans de rigueur, l'orientation politique gouvernementale est claire : il faut se serrer la ceinture pour soutenir les marchés financiers et cela se fera notamment par une forte pression sur les fonctionnaires.

Tous ensemble exigeons :

-l'arrêt des suppressions d'emplois

-La restitution des emplois supprimés, seule garantie pour l'amélioration des conditions de travail, de la vie des agents dans les services et de l'exercice de toutes les missions.

-L'arrêt des réorganisations, redéploiement et restructurations des services (Non à l'externalisation des missions (par exemple numérisation des 2042, ...))

-une revalorisation du point d'indice et du régime indemnitaire,

- le retrait de la Prime de Fonction et de Résultat « PFR » et l'arrêt des tentatives d'introduire davantage d'individualisation et de flexibilité dans la rémunération,

- la revalorisation les pensions, notamment en maintenant les dispositions du code des pensions et du statut général de la fonction publique, et en abandonnant les mécanismes pénalisant les agents ayant des carrières incomplètes (décote)